

Notice méthodologique

TITRE DE LA FICHE D'INDICATEURS

Utilisation des produits phytopharmaceutiques par les ménages

CATEGORIE PRINCIPALE

Activités humaines

THEMATIQUE PRINCIPALE

Ménages

CATEGORIE SECONDAIRE

Activités humaines

THEMATIQUE SECONDAIRE

Pesticides et polluants émergents

SECTION 1 : AUTEUR

Nom	CUVELIER
Prénom	Christine
E-mail	Christine.cuvelier@spw.wallonie.be
Tél	081/33.51.61

SECTION 2 : CONTEXTUALISATION DE LA FICHE D'INDICATEURS

Titre	Utilisation des produits phytopharmaceutiques par les ménages
Définition(s) de la fiche d'indicateurs	<p>Les produits phytopharmaceutiques (PPP) sont définis dans le règlement (CE) n° 1107/2009 : "produits, sous la forme dans laquelle ils sont livrés à l'utilisateur, composés de substances actives, phytoprotecteurs ou synergistes, ou en contenant, et destinés à l'un des usages suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">a) protéger les végétaux ou les produits végétaux contre tous les organismes nuisibles ou prévenir l'action de ceux-ci, sauf si ces produits sont censés être utilisés principalement pour des raisons d'hygiène plutôt que pour la protection des végétaux ou des produits végétaux ;b) exercer une action sur les processus vitaux des végétaux, telles les substances, autres que les substances nutritives, exerçant une action sur leur croissance ;c) assurer la conservation des produits végétaux, pour autant que ces substances ou produits ne fassent pas l'objet de dispositions communautaires particulières concernant les agents conservateurs ;d) détruire les végétaux ou les parties de végétaux indésirables, à l'exception des algues à moins que les produits ne soient appliqués sur le sol ou l'eau pour protéger les végétaux ;e) freiner ou prévenir une croissance indésirable des végétaux, à l'exception des algues à moins que les produits ne soient appliqués sur le sol ou l'eau pour protéger les végétaux. " <p>Les PPP sont donc des produits destinés essentiellement à lutter contre les végétaux indésirables et à protéger les végétaux. Ils comprennent notamment les fongicides, les herbicides, les agents antimousse, les insecticides, les molluscicides, les régulateurs de croissance...</p> <p>La fiche d'indicateurs s'intéresse à l'utilisation des PPP par les ménages, en se focalisant sur les aspects qualitatifs de l'utilisation des PPP. Les aspects quantitatifs ne sont pas</p>

	abordés.
Référence(s) (définition)	Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil. En ligne. http://data.europa.eu/eli/reg/2009/1107/oj
Raison d'être de la fiche d'indicateurs	<p>Les PPP sont surtout utilisés en agriculture, mais aussi notamment dans les jardins, par les ménages. Ces usages non professionnels peuvent être inopportuns (pas de réflexion quant aux alternatives, choix inapproprié du moment et de l'étendue d'application, dosage non respecté, mode d'application non ciblé, fréquence trop élevée, eaux de rinçage à l'égout...) et porter atteinte à la santé des utilisateurs et de leur entourage, ainsi qu'à l'environnement.</p> <p>Suite à la directive 2009/128/CE (directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. En ligne. http://data.europa.eu/eli/dir/2009/128/oj), le Gouvernement wallon a adopté le 19/12/2013 le Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP) 2013 - 2017 (Programme wallon de réduction des pesticides 2013 - 2017. En ligne. http://agriculture.wallonie.be/pwrp/programme_complet.pdf (consulté le 20/03/2018)). Ce programme comprend 37 actions propres à la Wallonie auxquelles s'ajoutent 8 actions à portée nationale. Une partie de ces mesures ont pour objectifs d'encadrer et de sensibiliser les particuliers ou utilisateurs non professionnels aux bonnes pratiques du jardinage. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Editer un guide de bonnes pratiques au jardin (WAL 2.1) ; — Editer un dépliant reprenant les moyens de lutte alternatifs (WAL 2.2) ; — Sensibiliser les utilisateurs non professionnels aux risques liés à la manipulation (WAL 2.3) ; — Sensibiliser les utilisateurs non professionnels lors d'événements (WAL 2.4) ; — Recueillir et faire partager l'expérience acquise par des jardiniers amateurs <i>via</i> des manifestations "jardins ouverts" (WAL 2.5) ; — Diffuser des messages de sensibilisation relatifs à l'élimination des restes et des emballages de PPP (WAL 2.6). <p>Dans ce contexte, il convient de disposer de données fiables quant à l'utilisation des PPP par les ménages wallons afin d'évaluer l'efficacité des mesures prises.</p>

SECTION 3 : METHODOLOGIE

INDICATEUR N°1	
Titre	Utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) et des méthodes alternatives par les ménages wallons* *Panel constitué de 2 033 ménages wallons représentatif de la population wallonne
Description des paramètres présentés	L'indicateur comprend les paramètres suivants, relatifs à l'utilisation des PPP et des méthodes alternatives aux PPP par les ménages wallons disposant d'un jardin en 2016 : <ul style="list-style-type: none"> — Proportion de ménages wallons utilisant uniquement des PPP (%) ; — Proportion de ménages wallons utilisant des PPP et des méthodes alternatives (%) ; — Proportion de ménages wallons utilisant uniquement des méthodes alternatives (%) ; — Proportion de ménages wallons qui n'utilisent ni des PPP, ni des méthodes alternatives (%).

Unité(s)	%
DONNEES UTILISEES POUR CONSTRUIRE LES PARAMETRES	
Données relatives à l'utilisation des PPP et des méthodes alternatives aux PPP par les ménages wallons	
Fournisseur des données	GfK
Description des données	<p>En 2016, le Service public de Wallonie (SPW - DGO3 - DEMNA & DEE) a passé une convention avec le bureau d'études GfK dans le but de réaliser une enquête auprès des ménages wallons concernant l'utilisation des PPP et des méthodes alternatives aux PPP.</p> <p>L'enquête a été réalisée auprès d'un panel constitué de 2 033 ménages wallons possédant un jardin, représentatif de la population wallonne, afin notamment de cerner leurs motivations quant à l'utilisation des PPP et/ou des méthodes alternatives aux PPP, d'identifier les méthodes alternatives utilisées, d'identifier les modalités d'achat et d'utilisation des PPP et de déterminer le niveau de connaissance globale des utilisateurs de PPP à l'égard de ceux-ci.</p> <p>L'enquête a été réalisée entre le 27 mai et le 7 juin 2016. Elle a été complétée par 2 033 personnes habitant en Wallonie et âgées de 18 ans ou plus et possédant un jardin (l'échantillon a été pondéré selon le sexe, l'âge et la province afin d'être représentatif de la population wallonne disposant d'un jardin). Le profil de l'échantillon était le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Sexe : 49 % de femmes, 51 % d'hommes — Âge : <ul style="list-style-type: none"> ○ 17 % entre 18 et 29 ans ○ 16 % entre 30 et 39 ans ○ 18 % entre 40 et 49 ans ○ 27 % entre 50 et 64 ans ○ 22 % de 65 ans et plus — Province : <ul style="list-style-type: none"> ○ 29 % en province de Liège ○ 7 % en province de Luxembourg ○ 13 % en province de Namur ○ 11 % en province du Brabant wallon ○ 39 % en province du Hainaut <p>Le questionnaire adressé aux participants comprenait une vingtaine de questions. Parmi celles-ci, figuraient les deux questions suivantes, qui ont permis de construire l'indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> — "Utilisez-vous généralement des PPP dans votre jardin ?" — "Utilisez-vous des méthodes alternatives aux PPP ?"
Traitement des données	Sans objet
INDICATEUR N°2	
Titre	<p>Précautions prises par les ménages wallons* pour manipuler les produits phytopharmaceutiques (PPP) (n = 851)</p> <p>*Panel constitué de 2 033 ménages wallons représentatif de la population wallonne</p>
Description des	L'indicateur présente les données relatives à la proportion de ménages wallons disposant d'un jardin qui prennent des précautions lors de manipulation de PPP, par type de

paramètres présentés	précaution, en 2016 : <ul style="list-style-type: none"> — Proportion de ménages wallons utilisant des gants pour manipuler les produits phytopharmaceutiques (%) ; — Proportion de ménages wallons utilisant des bottes lors de manipulation de produits phytopharmaceutiques (%) ; — Proportion de ménages wallons utilisant des lunettes de protection lors de manipulation de produits phytopharmaceutiques (%) ; — Proportion de ménages wallons utilisant un masque lors de manipulation de produits phytopharmaceutiques (%) ; — Proportion de ménages wallons utilisant des vêtements de protection imperméables lors de manipulation de produits phytopharmaceutiques (%) ; — Proportion de ménages wallons utilisant d'autres types de protection lors de la manipulation de produits phytopharmaceutiques (%) ; — Proportion de ménages wallons n'utilisant aucune protection lors de la manipulation de produits phytopharmaceutiques (%) .
Unité(s)	%
DONNEES UTILISEES POUR CONSTRUIRE LES PARAMETRES	
Données relatives aux précautions prises par les ménages wallons lors de manipulation de PPP	
Fournisseur des données	GfK
Description des données	<p>Les données transmises par GfK sont issues de l'enquête menée auprès des ménages wallons concernant l'utilisation des PPP et des méthodes alternatives aux PPP en 2016 (<i>cfr supra</i>).</p> <p>Le questionnaire adressé aux participants comprenait une question relative aux précautions prises lors d'utilisation de PPP : "Quelles sont les précautions que vous prenez pour manipuler les PPP ?".</p> <p>Le total des répondants à cette question (n) est de 851. Il correspond à la somme des personnes qui utilisent exclusivement des PPP (n = 400) et des personnes qui utilisent à la fois des PPP et des méthodes alternatives (n = 451).</p>
Traitement des données	Sans objet
INDICATEUR N°3	
Titre	Gestion des emballages vides et des restes de produits phytopharmaceutiques (PPP) en excès/périmés par les ménages wallons* *Panel constitué de 2 033 ménages wallons représentatif de la population wallonne
Description des paramètres présentés	L'indicateur présente les données relatives à la gestion des emballages vides et des restes de PPP en excès/périmés par les ménages wallons disposant d'un jardin, par type de gestion, en 2016 : <ul style="list-style-type: none"> — Proportion de ménages wallons qui déposent leurs emballages vides et leurs restes de PPP en excès/périmés dans un parc à conteneurs (%) ; — Proportion de ménages wallons qui déposent leurs emballages vides et leurs restes de PPP en excès/périmés dans la poubelle PMC (plastiques, métaux et cartons à boissons) (%) ; — Proportion de ménages wallons qui déposent leurs emballages vides et leurs restes de PPP en excès/périmés dans la poubelle tout-venant (%) ;

	<ul style="list-style-type: none"> — Proportion de ménages wallons qui incinèrent à domicile leurs emballages vides et leurs restes de PPP en excès/périmés (%); — Proportion de ménages wallons qui gèrent leurs emballages vides et leurs restes de PPP en excès/périmés autrement (%).
Unité(s)	%
DONNEES UTILISEES POUR CONSTRUIRE LES PARAMETRES	
Données relatives à la gestion des emballages vides et des restes de PPP en excès/périmés par les ménages wallons	
Fournisseur des données	GfK
Description des données	<p>Les données transmises par GfK sont issues de l'enquête menée auprès des ménages wallons concernant l'utilisation des PPP et des méthodes alternatives aux PPP en 2016 (<i>cf supra</i>).</p> <p>Le questionnaire adressé aux participants comprenait une question relative à la gestion des déchets de PPP :</p> <p>"Que faites-vous des emballages vides (flacon/sachet/boîte original(e) du produit) et/ou des restes de produits en excès ou périmés restant dans l'emballage ?".</p> <p>Le total des répondants à cette question (n) est de 851. Il correspond à la somme des personnes qui utilisent exclusivement des PPP (n = 400) et des personnes qui utilisent à la fois des PPP et des méthodes alternatives (n = 451).</p>
Traitement des données	Sans objet

SECTION 4 : LIMITES DES INDICATEURS

Champs de la fiche d'indicateurs	La fiche d'indicateurs se focalise sur les aspects qualitatifs de l'utilisation des PPP par les ménages wallons et n'aborde pas les aspects quantitatifs, faute de données disponibles.
Fiabilité des données	<p>Les données sont issues d'une enquête réalisée auprès d'un panel de ménages wallons. Les limites des indicateurs sont donc celles liées à toute enquête :</p> <ul style="list-style-type: none"> — certaines questions peuvent être ressenties comme plus sensibles et dès lors, les personnes peuvent avoir tendance à modifier, consciemment ou non, la réalité ; — les informations fournies par les répondants ne sont pas vérifiables ; — les questions peuvent être interprétées erronément de la part des répondants ; — Les répondants n'ont pas l'opportunité de nuancer leurs réponses.
Représentativité des données	Le panel de 2 033 ménages wallons est considéré comme représentatif de la population wallonne. L'échantillon a été pondéré selon le sexe, l'âge et la province afin d'être représentatif de la population wallonne disposant d'un jardin.

SECTION 5 : ELABORATION DE L'ETAT ET DE LA TENDANCE

Paramètre évalué par le pictogramme	Gestion des emballages vides et des restes de produits phytopharmaceutiques (PPP) en excès/périmés par les ménages wallons
ETAT	
Méthode d'attribution	La fiche d'indicateurs comprend plusieurs indicateurs relatifs i) à la nature des moyens de lutte (PPP <i>versus</i> méthodes alternatives) ii) au comportement d'usage (mesures de protection...) et iii) à la gestion des déchets (destination des emballages vides et des restes

	<p>de PPP). A l'exception de l'indicateur relatif à la gestion des déchets, les autres indicateurs ne sont pas évaluables. En effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Le Programme wallon de réduction des pesticides 2013-2017 (Programme wallon de réduction des pesticides 2013 - 2017. En ligne. http://agriculture.wallonie.be/pwrp/programme_complet.pdf (consulté le 20/03/2018)) précise que la réduction de l'utilisation des pesticides par les utilisateurs non professionnels est une priorité. Il ne contient cependant pas d'objectif chiffré. Par ailleurs, même si la fiche d'indicateur comprend un indicateur relatif à la proportion de ménages wallons utilisant des PPP, elle n'aborde pas les aspects quantitatifs de l'utilisation des PPP. — Concernant les comportements d'usage des PPP, il n'existe pas de valeur cible à atteindre. <p>Par contre, l'usage des PPP par les ménages peut être évalué sur base du comportement des ménages par rapport à la gestion des déchets, et plus particulièrement sur base de la législation sur les déchets spéciaux des ménages. L'AGW du 05/03/2008 précise en effet qu'un service minimum doit permettre aux usagers de se débarrasser de manière sélective, après tri de ceux-ci, de certaines fractions de leurs déchets, en ce compris les déchets spéciaux des ménages (qui comprennent notamment les pesticides).</p>
Norme utilisée (si pertinent)	S'agissant de déchets spéciaux des ménages, 100 % des emballages vides ou des restes de produits de PPP nécessitent une prise en charge spécifique au niveau des parcs à conteneurs.
Référence(s) pour cette norme	AGW du 05/03/2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents. En ligne. Consolidation officielle. http://environnement.wallonie.be/legis/dechets/degen028.htm (consulté le 20/03/2018).
TENDANCE	
Méthode d'attribution	Les données antérieures ne sont pas comparables. Dès lors, aucune évaluation de tendance n'est possible.
Norme utilisée (si pertinent)	Sans objet
Référence(s) pour cette norme	Sans objet

SECTION 6 : MISES A JOUR

Date de dernière mise à jour de cette fiche méthodologique	Mars 2018
---	-----------